

ARRETE DU MAIRE N° 2023 /35
TERRASSEMENT POUR REMPLACEMENT LIAISON B
53 RUE DE LA LIBERTE
ENEDIS / TPF

Nous Maire de la Commune de DARVAULT

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code de la Route et les textes subséquents,
VU la déclaration d'intention de commencement de travaux à réaliser, 53 rue de la Liberté par la Sté
TPF - TRAVAUX DE RESEAU ELECTRIQUE, 11 rue Louise de Vilmorin, 91540 MENNECY
– Chargée d'effectuer les travaux **du 20/11/2023 jusqu'à la fin des travaux (durée probable : 21 jours)**

Considérant que la réalisation de ces travaux, nécessite de sécuriser le périmètre d'intervention.

ARRETÉ

- ARTICLE 1er :** Le stationnement sera interdit aux véhicules légers et poids-lourds.
Les dépassements seront interdits aux véhicules légers et poids-lourds.
- ARTICLE 2 :** Sur le chantier même, la signalisation sera mise en place par la **Sté TPF** et **ENEDIS** chargée de l'exécution des travaux, sous son contrôle et sa responsabilité.
- ARTICLE 3 :** Durant la période des travaux, la vitesse sera limitée à 30 km/h .
- ARTICLE 4 :** Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté,
dont **ampliation sera adressée à :**
- Monsieur le Commissaire de police de Nemours,

Darvault ; le 25 /10/2023
Le Maire
Fabrice JEULIN

